

LARECO S.A. - Zoning Industriel de Aye - Rue de la Croissance, 4 - B - 6900 MARCHÉ-EN-FAMENNE
Tél. +32 84 32 16 90 - Fax +32 84 31 43 31

COMMUNE DE NASSOGNE
A l'attention de Madame Nathalie HENQUINET
Place communale
B-6950 NASSOGNE

RAPPORT D'ANALYSE B24/R0121/00022

Date du rapport : 23.07.24

Numéro d'identification : **24/LA05146-01**
Date de réception : 15.07.24
Condition de l'échantillon : conforme
Condition de l'emballage : conditionnement conforme
Condition de réception : réfrigéré
Echantillonneur : Anthony DANESE
Date d'échantillonnage : 15.07.24
Procédure d'échantillonnage : ISO5667-1,3,5 - ISO19458 - FDT90-520 (accréditée)

Description du laboratoire : "ZNASSOG6 - Grune - Rue de Laveu, 1

RESULTATS D'ANALYSE :

<u>Paramètre</u>	<u>Résultat</u>	<u>Limite</u>	<u>Méthode</u>	<u>Date d'analyse</u>
<u>ANALYSE CHIMIQUE :</u>				
chlore libre résiduel	<30 µg/l	250	NF EN ISO 7393-2 ¹	16.07.24
<u>ANALYSE MICROBIOLOGIQUE :</u>				
germes totaux (22°C)	<1 ufc/ml		NF EN ISO 6222 / NF T90-421 ¹	15.07.24
coliformes totaux	<1 ufc/100 ml	<1	NF EN ISO 9308-1 ¹	15.07.24
Escherichia coli	<1 ufc/100 ml	<1	NF EN ISO 9308-1 ¹	15.07.24
entérocoques	<1 ufc/100 ml	<1	ISO 7899-2 / NF T90-421 ¹	15.07.24
Clostridium perfringens (dont spores)	<1 ufc/100 ml	<1	ISO 14189 ¹	15.07.24

¹ Méthode accréditée.

L'incertitude de mesure pourra être communiquée sur demande. Ce rapport ne peut pas être reproduit, sauf en forme complète, sans autorisation écrite de LARECO. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats. LARECO n'est pas responsable des informations fournies par le client lorsqu'elles peuvent affecter la validité des résultats.

LARECO S.A. - Zoning Industriel de Aye - Rue de la Croissance, 4 - B - 6900 MARCHE-EN-FAMENNE
Tél. +32 84 32 16 90 - Fax +32 84 31 43 31

RAPPORT D'ANALYSE B24/R0121/00022

Conclusion : En ce qui concerne les paramètres analysés, l'échantillon répond aux normes prescrites par l'Article D183, Annexe XXXI, du « Code de l'eau ».

Résultats validés électroniquement par : Gaëtan LEROY
Directeur technique

Cette validation est une signature électronique, elle est réalisée conformément aux exigences du référentiel ISO 17025

¹ Méthode accréditée.

L'incertitude de mesure pourra être communiquée sur demande. Ce rapport ne peut pas être reproduit, sauf en forme complète, sans autorisation écrite de LARECO. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.
Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
LARECO n'est pas responsable des informations fournies par le client lorsqu'elles peuvent affecter la validité des résultats.